



Medienmitteilung Communiqué de presse

2. November 2016

Le Ministère public chargé de la poursuite des infractions économiques communique :

Bienne

Une comptable a commis un abus de confiance

Le Ministère public chargé de la poursuite des infractions économiques a ouvert une procédure pénale à l'encontre d'une comptable ayant été active auprès du Ministère public des mineurs à Bienne. Il lui est reproché un abus de confiance de plus CHF 400'000.00. La prévenue a admis les faits.

Le Ministère public chargé de la poursuite des infractions économiques conduit une instruction dirigée contre une ancienne collaboratrice du Ministère public des mineurs, Agence Jura bernois-Seeland. Cette femme y était employée en qualité de comptable depuis neuf ans. Il lui est reproché d'avoir soustrait plus de CHF 400'000.00 durant son activité.

Une révision ordinaire des comptes de l'Agence effectuée par le Contrôle des finances au mois de septembre 2016 avait mis au jour des irrégularités dans la comptabilité. Sur la base des investigations menées jusqu'ici, il semble que la prévenue ait détourné l'argent à son profit au moyen de justificatifs falsifiés et de fausses écritures. La prévenue a admis les faits. Elle a été licenciée sur-le-champ.

La comptabilité est actuellement examinée en détail dans le cadre d'un mandat d'expertise de révision délivré par le Ministère public. Les premiers résultats concrets sont attendus d'ici à la fin de l'année.

Amaël Gschwind, chargé d'information du Ministère public, se tient à disposition pour tout renseignement en langue française jusqu'à 11h00, au numéro 031 636 35 24.